

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	32 (1903)
Heft:	10
Rubrik:	Conférence des inspecteurs d'écoles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Torlonia. Il est confié aux Filles de la Charité. Soixante jeunes filles y sont admises, et, leur éducation terminée, elles reçoivent une dot qui leur permet de s'établir convenablement. Divers services gratuits, comme pharmacie, salle de consultations et cuisine populaire, sont installés dans l'établissement en faveur des pauvres du quartier, des Romains et des étrangers.

14^e *Le Conservatoire de l'Immaculée Conception*, dans le Trastévere, fondé en 1832 et réorganisé entièrement en 1856. Il renferme 70 enfants entretenus soit par une petite pension des parents qui peuvent la payer, soit par la Commission des subsides et la Conférence de Saint-Vincent de Paul. Les cours professionnels sont développés, puisqu'on y apprend même la broderie en or. Un tiers des gains est acquis aux élèves.

15^e *Le Conservatoire de la princesse Thérèse Doria-Pamphili* reçoit de pauvres filles abandonnées de 12 à 15 ans. Leur nombre s'élevait à 130. Elles étaient confiées aux Sœurs du Bon Pasteur.

16^e *Le Conservatoire des Sœurs de la Compassion*, au quartier des Monts, reçoit des orphelines moyennant une très faible rétribution (54 pensionnaires). Il sert aussi d'asile — *de home*, dirait-on maintenant — aux servantes honnêtes et sans place, jusqu'à ce qu'elles aient pu se pourvoir.

17^e *Le Conservatoire des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny*, annexé à leur maison principale.

18^e *Le Conservatoire Vipereschi*, fondé par la comtesse de ce nom, en faveur des filles d'une condition peu fortunée, mais au-dessus du vulgaire, qui, pour divers motifs, ne peuvent être reçues dans d'autres asiles. Celui-ci en abrite 17.

19^e *Le Conservatoire des Abandonnées*, près de l'hôpital du Saint Esprit. On y réunit les jeunes filles qui ont appartenu à l'hospice des Enfants trouvés. Elles ont soin du linge de ce vaste hôpital, et travaillent en outre à fabriquer des étoffes de laine et de soie, et même des tissus d'or et d'argent. Si elles trouvent à se marier, on leur assure une dot de 535 fr. La maison est confiée aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul.

Rome, vacances pascales de 1903.

D^r Ernest SINGY.



CONFÉRENCE DES INSPECTEURS D'ÉCOLES

Le 30 avril, MM. les Inspecteurs scolaires se sont réunis, à Fribourg, en conférence ordinaire. La séance a été présidée, le matin, par M. Python, directeur de l'Instruction publique,

et, l'après-midi, par M. le chanoine Quartenoud. Le Directeur de l'Ecole normale et M. E. Gremaud, secrétaire, assistaient aussi à cette réunion.

Tous les objets des tractanda, au nombre de 23, ont été soumis aux délibérations de la conférence. Nous en recueillons les idées et les décisions qui présentent un intérêt plus général.

La première édition du livret scolaire est bientôt épuisée. Une Commission, composée de MM. Quartenoud, Perriard et Oberson, proposera les modifications à introduire dans la nouvelle édition.

Une autre Commission est chargée de rapporter sur la question suivante : « A quelle école primaire doit-on attribuer les élèves qui sont appelés aux examens fédéraux des recrues ? »

A ce propos, un inspecteur peut savoir à quelle école il faut attribuer, lors du recrutement militaire, les élèves ayant fréquenté les cours régionaux. Dorénavant ces jeunes gens seront inscrits au compte de l'école primaire, quelle que soit la pratique suivie jusqu'à ce jour.

La fréquentation des écoles régionales tend de plus en plus à se restreindre aux élèves de la commune, siège de l'école. Ne serait-il pas opportun de prolonger la durée des cours et de reviser le règlement pour favoriser la fréquentation ? M. l'Inspecteur des écoles régionales estime qu'il serait difficile de porter à trois ans la durée de la fréquentation, mais on pourrait, peut-être, exiger en plus la fréquentation pendant un semestre d'hiver. M. Python propose de renvoyer à une autre date l'étude de ces questions délicates. Les écoles régionales n'ont pas produit les résultats qu'on en attendait. Quelques instituteurs ont manifesté à leur endroit du mauvais vouloir. Tous les maîtres ne sont pas, d'ailleurs, suffisamment préparés à cet enseignement.

Sur la question de savoir si les élèves anormaux doivent fréquenter les cours de perfectionnement, plusieurs membres de la conférence font remarquer que la réponse dépend de l'idée que l'on a de l'anomalie mentale. Une requête sera adressée au Département militaire fédéral, par l'intermédiaire de la Direction de l'Instruction publique, en vue d'obtenir que les garçons déclarés anormaux par un médecin, durant la période de scolarité, soient reconnus comme tels au moment du recrutement militaire.

L'enseignement élémentaire des sciences naturelles doit être basé sur l'intuition. Il faut recourir aux expériences, au dessin, aux tableaux. M. l'Inspecteur de la Gruyère a constaté que certains maîtres négligeaient de s'aider des expériences les plus vulgaires dans l'explication des lectures scientifiques. Pénétrée de ces idées, la Conférence désigne une Commission — MM. Horner, prof. ; Gremaud, secrétaire ; Oberson, inspecteur ; Pidoud, prof. — chargée de choisir des tableaux pour l'enseignement des sciences naturelles. La même Commission

s'occupera aussi de trouver de meilleures collections de tableaux pour les leçons d'Histoire Sainte et d'histoire de la Suisse

Une discussion fort intéressante s'élève au sujet des cahiers de calcul. Il faut, dit-on, louer nos séries de calcul parce qu'elles sont professionnelles ; mais elles demandent à être revues pour une prochaine édition. Ainsi, les problèmes de chronologie ne sont pas à leur place : ils arrivent trop tôt.

La conférence entend lecture d'une lettre où il est constaté que, dans les écoles secondaires, les procédés des cahiers Michaud ne sont pas suivis. On nous assure, au cours de la discussion, que bon nombre d'instituteurs ne se conforment pas aux directions données à Hauterive. Le *Guide du maître*, rédigé conformément aux vues de la première Commission, tolère la méthode d'emprunt dans les exercices destinés aux commençants. Or, cette manière de faire est tout à fait surannée ; il faut l'abandonner. La conférence convient d'imposer, à bref délai, à toutes les écoles, la méthode de soustraction par compensation.

Il serait vivement à désirer que l'on arrivât à fixer un programme et une méthode pour l'enseignement du chant. Les instituteurs ne savent pas à quoi s'en tenir. En ce qui concerne le plain-chant, une lettre sera adressée au Comité cantonal des Céciliennes pour le prier de formuler des propositions concernant la méthode d'enseignement, la notation et le choix des morceaux.

Nous omettons de relater les échanges de vues et les décisions prises sur des objets d'ordre plus intime. On le voit, MM. les Inspecteurs n'ont pas perdu leur temps. Le canton de Fribourg peut se féliciter d'avoir à la tête de ses écoles primaires et régionales une autorité de contrôle et d'initiative pleine d'activité et de dévouement.

J. D.

A l'étranger

Rien de plus instructif que de jeter, à l'occasion, un regard sur ce qui se passe en dehors de nos frontières pour y considérer l'évolution des institutions scolaires.

Empruntons tout d'abord au *Manuel général* quelques passages d'une correspondance de l'Allemagne :

Dans les écoles primaires allemandes, les méthodes, les programmes, et en général le régime pédagogique est à peu près semblable au nôtre.

Avant d'arriver à l'école primaire, l'enfant a passé par l'école maternelle ou frœbélienne. Là, une directrice et ses aides l'ont surveillé et occupé de leur mieux. A l'école